



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **15 février 2010**

Délibération n° 2010-1274

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Adaptation du tunnel Brotteaux-Servient - Mandat SERL - Autorisation de signer un avenant au marché public de travaux attribué au groupement d'entreprises Spie/Snef/Yvroud/Maïa Sonnier/GFC

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 février 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 17 février 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benlkadi, MM. Bernard B, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Meunier, Millet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier (pouvoir à M. Touléron), Mmes Pédrini (pouvoir à M. Llung), Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), M. Appell (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), Chevallier (pouvoir à Mme Baume), MM. Corazzol (pouvoir à Mme Vallaud-Belkacem), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Galliano (pouvoir à M. Fleury), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Huguet (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Gentilini), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Morales (pouvoir à M. Joly), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Rousseau (pouvoir à M. Bouju), Vergiat (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mme Bocquet.

Séance publique du 15 février 2010**Délibération n° 2010-1274**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Adaptation du tunnel Brotteaux-Servient - Mandat SERL - Autorisation de signer un avenant au marché public de travaux attribué au groupement d'entreprises Spie/Snef/Yvroud/Maïa Sonnier/GFC**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2006-3731 en date du 13 novembre 2006, le conseil de Communauté a approuvé le lancement de l'opération d'adaptation du tunnel Brotteaux-Servient à Lyon 3° ainsi que sa réalisation dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage, et a individualisé à cet effet une autorisation de programme pour un montant de 8 117 000 € TTC.

Par décision n° B-2007-5366 en date du 2 juillet 2007, le Bureau a autorisé monsieur le président à signer le marché et tous les actes contractuels y afférents relatifs au mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), pour un montant de 217 910 € HT.

Par délibération n° 2008-0345 en date du 17 novembre 2008, le conseil de Communauté a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour la réalisation des travaux d'adaptation du tunnel Brotteaux-Servient à Lyon 3°.

Les travaux relatifs au projet de construction d'un immeuble de grande hauteur dénommé Tour Oxygène, situé à la Part-Dieu, (lot n° R) ont démarré en 2007.

Ce projet nécessite une extension du tunnel Brotteaux-Servient qui consiste à achever sa couverture et à réaliser une couverture partielle de la rue de Bonnel.

Au regard de la réglementation sur les tunnels, les travaux liés à cette extension conduisent à adapter l'ouvrage de façon substantielle, impliquant un ensemble d'actions d'amélioration des conditions de sécurité. C'est l'objet de l'opération d'adaptation du tunnel Brotteaux-Servient.

Le dossier préliminaire de sécurité, définissant les actions d'amélioration des conditions de sécurité et faisant état des modalités de réalisation des travaux, a reçu un avis favorable de la commission nationale d'évaluation de la sécurité des ouvrages routiers (CNESOR), suite à sa présentation en date du 1er juin 2006. Cet avis favorable permet au préfet de donner l'autorisation de démarrer les travaux.

Cette opération est conduite par voie de mandat, la maîtrise d'ouvrage étant assurée par le service des tunnels. Le mandat est confié par la Communauté urbaine à un mandataire, la SERL.

La maîtrise d'œuvre des travaux a été confiée à la société Bonnard et Gardel par un marché n° 072759 L, notifié le 13 août 2007.

La réalisation des travaux d'adaptation a été attribuée au groupement d'entreprises SPIE Sud-Est/Snef/Yvroud/Maïa Sonnier/GFC par un marché n° 08-02072, notifié le 19 décembre 2008 pour un montant de 5 309 832,68 € HT, soit 6 350 559,89 € TTC.

S'agissant d'une opération de réhabilitation et d'extension d'un ouvrage existant, et non de la construction d'un ouvrage neuf, des impondérables et des imprévus ont naturellement été rencontrés durant la réalisation des travaux. En outre, l'essentiel des travaux relatifs au tunnel Brotteaux-Servient consiste à une mise en sécurité réglementaire de l'ouvrage et est soumis à l'aval ou aux préconisations expresses des services préfectoraux et de sécurité qui seuls seront habilités à autoriser la réouverture du tunnel au public en fin d'opération.

L'avenant comprend, d'une part, des prestations complémentaires rendues nécessaires pour terminer l'adaptation de l'ouvrage selon le programme global de mise aux normes validé en préfecture ou pour en améliorer la gestion future et, d'autre part, un certain nombre d'économies possibles ne remettant pas en cause sa finalité ou sa qualité.

Les prestations complémentaires concernent essentiellement deux postes principaux :

- le remplacement de câbles présentant un comportement au feu non satisfaisant. Ce point a été mis en évidence par le contrôleur technique, et n'avait pas été identifié dans le programme d'amélioration et le dossier préliminaire de sécurité. En effet, ces études complexes ont été menées dans un délai plus que tendu compte tenu des impératifs liés à la construction de la tour Oxygène, et le marché de maîtrise d'œuvre ne comportait pas de phase de diagnostic jugée alors non nécessaire et non compatible avec le calendrier de cette tour,
- la pose de matériaux de protection thermique, qui a du être renforcée sur certaines zones du tunnel à la suite des études d'exécution.

L'ensemble des prestations complémentaires représente un total de 820 905,72 € HT.

En parallèle des surcoûts précités, plusieurs suppressions de prestations ou d'améliorations permettent de faire un certain nombre d'économies par rapport aux prestations prévues au marché. Sont notamment concernées la modification d'une issue de secours après validation, par les services préfectoraux et de sécurité, et la suppression des équipements de radiocommunication non nécessaires, compte-tenu de la couverture satisfaisante de l'ouvrage.

L'ensemble des suppressions ou améliorations proposées représente une économie totale de 280 770,80 € HT.

Au final, la balance des prestations complémentaires et des économies précitées représente un surcoût de 540 134,92 € HT.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 540 134,92 € HT, soit 646 001,36 € TTC porterait le montant total du marché à 5 849 967,60 € HT, soit 6 996 561,25 € TTC, soit une augmentation de 10,17 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, le 8 janvier 2010, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le directeur général de la SERL, mandataire de la Communauté urbaine, pour signer l'avenant susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le directeur général de la SERL, mandataire de la Communauté urbaine, à signer un avenant n° 1 au marché n° 08-02072 notifié le 19 décembre 2008 au groupement d'entreprises Spie/Snef/Yvroud/Maïa Sonnier/GFC pour la réalisation des travaux d'adaptation du tunnel Brotteaux-Servient à Lyon 3°.

Cet avenant, d'un montant de 540 134,92 € HT, soit 646 001,36 € TTC porte le montant total du marché de 5 309 832,68 € HT, soit 6 350 559,89 € TTC à 5 849 967,60 € HT, soit 6 996 561,25 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée, opération n° 1392 le 13 novembre 2006 pour la somme de 8 117 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 février 2010.